

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°20240108_001

Nombre de Conseillers : 14
Nombre de présents : 10
Nombre d'absents : 4
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, et le 8 janvier,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 2 janvier 2024

Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Valérie COURTIAL, Lionel BRETON, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT

Excusés : Guy BONAMY (ayant donné procuration à Olivier MARS), Françoise FLOURENT (ayant donné procuration à Bruno GRANGER), Dominique KUGLER (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN), Aurélie BENOIT (ayant donné procuration à Françoise PINET)

Absents :

Secrétaire : Danièle GERMAIN

OBJET : AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu des règles comptables et afin de payer les factures de divers travaux urgents, le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024, avant l'adoption du budget primitif 2023 est subordonné à une décision du Conseil Municipal.

Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice précédent hors C/16 et C/18, et de la façon suivante :

| CHAPITRE | COMPTE | | DEPENSES REALISEES 2023 | 25% DEPENSES 2023 |
|-------------------|--------|--|----------------------------|----------------------|
| C/20 | 202 | Frais réalisation doc. urbanisme | 18 826.80 € | 4 706.70 € |
| TOTAL C/20 | | | 18 826.80 € | 4 706.70 € |
| C/21 | | | | |
| | 2116 | Cimetières | 6 041.16 € | 1 510.29 € |
| | 21311 | Hôtel de ville | 16 984.02 € | 4 246.00 € |
| | 21312 | Bâtiments scolaires | 3 996.00 € | 999.00 € |
| | 2152 | Installations de voirie | 1 369.53 € | 342.38 € |
| | 21578 | Autre matériel et outillage de voirie | 851.34 € | 212.83 € |
| | 2158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 1 986.36 € | 496.59 € |
| | 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 1 220.50 € | 305.13 € |
| | 2184 | Mobilier | 873.03 € | 218.26 € |
| TOTAL C/21 | | | 33 321.94 € | 8 330.48 € |
| C/23 | 2313 | Constructions | 41 550.31 € | 10 387.57 € |
| TOTAL C/23 | | | 41 550.31 € | 10 387.57 € |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024, à concurrence de 25% des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2023 hors C/16 et C/18, telles qu'indiquées ci-dessus.
DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Laurent DUBUY.



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°20240108_002

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 4

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, et le 8 janvier,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 2 janvier 2024

Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Valérie COURTIAL, Lionel BRETON, Audrey PERDRIX, Geoffrey JACQUEMOT

Excusés : Guy BONAMY (ayant donné procuration à Olivier MARS), Françoise FLOURENT (ayant donné procuration à Bruno GRANGER), Dominique KUGLER (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN), Aurélie BENOIT (ayant donné procuration à Françoise PINET)

Absents :

Secrétaire : Danièle GERMAIN

OBJET : CONTRIBUTION SYNDICAT BEAUJOLAIS AZERGUES

Monsieur le Maire explique que la contribution communale au Syndicat Beaujolais Azergues pour l'année 2024, étant de 32 441 €, il est nécessaire de délibérer pour budgétiser partiellement cette participation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de budgétiser partiellement sa participation communale au Syndicat Beaujolais Azergues, pour un montant de 12 000 €. Le reste étant fiscalisé

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Laurent DUBUY



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures